

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 novembre 2020

ADOPTION - (N° 3161)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL165

présenté par
Mme Limon, rapporteure

ARTICLE 3

Après le mot :

« mot : »,

rédigier ainsi la fin de l'alinéa 4 :

« « celles », la fin du dernier alinéa est ainsi rédigée : « prévues par le premier alinéa ou supérieure à celle prévue par le deuxième alinéa. » »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.